

AUDITEUR

FAMILLE MÉTIER :

Cabinets de moyenne et grande taille >
Audit

AUTRE APPELLATION DU MÉTIER :

Pas d'autres appellations particulières

→ MISSION :

L'auditeur réalise des travaux d'analyse et de contrôle relatifs aux opérations comptables et financières d'une entreprise dans le cadre d'une certification légale des comptes annuels (mission de commissariat aux comptes /audit légal). Il recherche les irrégularités éventuelles d'opérations sur les états financiers par rapport aux réglementations en vigueur, en suivant les méthodologies et les normes d'audit établies. Le travail de l'auditeur est rythmé par les phases du cycle d'audit : planification de la mission, phase de contrôle interne (interim), audit final, émission des rapports.

→ ACTIVITÉS :

> ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE / CONTRÔLE DES PROCÉDURES

- Décrit et analyse les processus de production et les schémas de circulation de l'information financière et comptable
- Vérifie l'application effective de ces procédures sur la base de tests et d'entretiens auprès du système client (directeur financier, chef comptable, comptable, contrôleur de gestion, responsable du contrôle interne, responsable de la paie, responsable achats, directeur des systèmes d'information...)
- Applique les procédures de contrôle complémentaires définies en amont par le manager dans la stratégie d'audit
- Établit des conclusions en termes de zones de risques et de faits marquants

> AUDIT DES COMPTES / CONTRÔLE SUBSTANTIF

- Mène des contrôles de cohérence et de variation à partir des documents comptables recueillis (grand livre, balance, bilan, compte de résultats, factures...)
- Vérifie que les normes comptables légales ont bien été respectées dans l'élaboration des comptes
- Réalise des analyses détaillées sur les sections dont il a la charge (immobilisation, trésorerie, capital, fournisseurs, clients...) : tests de détails, observations physiques, inventaires, entretiens avec clients...
- Supervise et agrège les travaux effectués par les assistants audit
- Matérialise les résultats, conclut sur les zones de risques initialement identifiées à l'aide des seuils de signification
- Rédige une synthèse des travaux à l'attention du manager audit



AUDITEUR

> RÉALISATION DES DILIGENCES PARTICULIÈRES

- Vérifie le respect du formalisme juridique de l'entreprise et notamment la conformité des documents juridiques établis par l'entreprise (procès-verbal d'assemblée générale, procès-verbal de conseil d'administration...)
- Valide la conformité du rapport de gestion et de l'annexe
- Procède à la vérification des conventions réglementées

> ÉMISSION DES RAPPORTS

- Prépare à l'attention du manager audit les éléments du rapport sur les comptes annuels (état financier, annexe comptable, rapport de gestion...) et éventuellement du rapport spécial sur les conventions réglementées
- Participe à la rédaction des conclusions permettant au commissaire aux comptes de formuler son avis quant à la certification des comptes

→ VARIABILITÉ DE L'EMPLOI

Selon le niveau de séniorité de l'auditeur ainsi que la typologie du client (historique, secteur, statut, contexte, taille...), les conditions et le périmètre dans lequel il exerce son métier peuvent varier : il peut par exemple participer à la définition de la stratégie d'audit, prendre en charge l'intégralité des contrôles, jouer un rôle d'interface régulier avec le client, participer aux réunions de synthèse, assurer l'encadrement opérationnel d'assistants audit et se charger de leur évaluation. Il peut développer une spécialisation technique et/ou sectorielle

→ COMPÉTENCES TRANSVERSES

- Adaptabilité, disponibilité, réactivité
- Aisance dans les NTIC
- Sens du contact et de l'écoute
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Curiosité, sens critique, recul
- Sens de l'organisation
- Rigueur et discrétion
- Travail en équipe

→ COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Connaissance et utilisation des règles comptables, juridiques et financières des entreprises
- Connaissance des grandes fonctions de l'entreprise
- Lecture et interprétation d'états financiers et comptables
- Utilisation des méthodologies et normes d'audit
- Maîtrise de l'anglais

→ FORMATION INITIALE

- Bac +4 ou +5 : diplômé d'une école de commerce, DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion), Master comptabilité contrôle audit (MCCA), ...

→ FORMATION PERMANENTE

Mise à jour et développement des connaissances obligatoires

→ CERTIFICATION

DEC (Diplôme d'Expertise Comptable) ; Examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAF CAC)

→ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

- Tendance à la croissance des effectifs avec une augmentation du volume d'activité des auditeurs
- Un développement qualitatif fort : plus d'analyse et moins de contrôles (plus d'analyse)

ÉVOLUTION QUALITATIVE VERS :

- Un renforcement des compétences d'audit (plus de formalisme, de rigueur et d'autocontrôle) pour l'application de méthodologies de plus en plus normalisées
- Renforcement des compétences informatiques (logiciels spécifiques notamment)
- Élévation du niveau de formation initiale au recrutement (minimum Bac +4/5)

